

Accueil de Moutier
Serge Beuret (PDC)

La votation de la ville de Moutier du 28 mars 2021 n'a pas été attaquée par les voies de recours ordinaires.

Les autorités et le peuple jurassiens se réjouissent d'accueillir la ville de Moutier.

Autant pour le canton du Jura que pour la ville de Moutier, plus tôt son entrée sera effective, mieux cela sera.

Cette entrée ne doit pas forcément coïncider avec le début d'une législature.

La date du 1er janvier 2024 est réaliste. Il est rappelé qu'à l'issue du vote du 18 juin 2017, c'est la date du 1er janvier 2021 qui avait été retenue, correspondant à un délai plus court.

Le Gouvernement est chargé :

- **de requérir l'accord des autorités compétentes de la ville de Moutier pour une entrée dans le canton du Jura avant les prochaines élections cantonales de l'automne 2025.**
- **en cas d'accord, de tout mettre en oeuvre pour son accueil au 1er janvier 2024.**

Serge Beuret (PDC)

Urgence demandée

Un traitement de la motion dans les délais usuels risquerait fort de lui faire perdre toute pertinence, vu le délai figurant dans celle-ci.

Il est donc demandé au Bureau du Parlement, conformément à l'art 71 du Règlement du Parlement, que la motion soit déclarée urgente.

Urgence acceptée par le Bureau du 27.05.2021

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Samuel Rohrbach (PDC)
- Magali Voillat (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)

- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Bernard Varin (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Jacques-André Aubry (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Lionel Maitre (PDC)
- Florence Boesch (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)

Intervention déposée officiellement le 26 mai 2021

Documents annexés

- M1381.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion

No 1381
.....

Accueil de Moutier

La votation de la ville de Moutier du 28 mars 2021 n'a pas été attaquée par les voies de recours ordinaires.

Les autorités et le peuple jurassiens se réjouissent d'accueillir la ville de Moutier.

Autant pour le canton du Jura que pour la ville de Moutier, plus tôt son entrée sera effective, mieux cela sera.

Cette entrée ne doit pas forcément coïncider avec le début d'une législature.

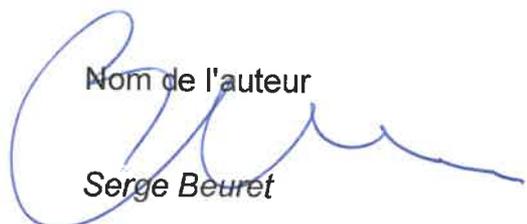
La date du 1^{er} janvier 2024 est réaliste. Il est rappelé qu'à l'issue du vote du 18 juin 2017, c'est la date du 1^{er} janvier 2021 qui avait été retenue, correspondant à un délai plus court.

Le Gouvernement est chargé :

- de requérir l'accord des autorités compétentes de la ville de Moutier pour une entrée dans le canton du Jura avant les prochaines élections cantonales de l'automne 2025.
- en cas d'accord, de tout mettre en œuvre pour son accueil au 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 26 mai 2021

Nom de l'auteur


Serge Beuret



Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

No

Motion Accueil de Moutier

Demande de clause d'urgence

Glovelier, le 11 mai 2021


Florence Boesch


Samuel Rohrbach

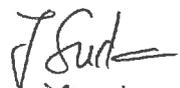

Marcel MEYER


Mathieu Verf


Bernard Studer


Amélie Brühler


Jacques-A. Aubry


Josiane Sudan


Magali Vorkat


Olivier Coffinet


François Morin


GAUTIER CORRAT


Anne Froidvaux


Anne-Lise Chapatte


Bernard Vain


Lionel Tuitre


Stéphane Theurillat


Vincent Eschmann


BORIS BEURET



Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

No

Motion Accueil de Moutier

Demande de clause d'urgence

Un traitement de la motion dans les délais usuels risquerait fort de lui faire perdre toute pertinence, vu le délai figurant dans celle-ci.

Il est donc demandé au Bureau du Parlement, conformément à l'art 71 du Règlement du Parlement, que la motion soit déclarée urgente.

Delémont, le 11 mai 2021

Nom de l'auteur

Serge Beuret

